



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 7 novembre 2018

Le Conseil communal a approuvé le budget 2019 de la Municipalité. Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 243'939.--. Dans ce sens, les principes d'équilibre et d'équivalence ne sont pas respectés.

Par rapport au budget 2018, les charges nettes de fonctionnement budgétisées pour 2019 sont en augmentation de CHF 895'817.--, soit +3.37% et les revenus sont eux en augmentation de CHF 1'097'972.--, soit +3.52%. La marge d'autofinancement du budget 2019 se monte à CHF 4'777'060.--.

Le budget d'investissements 2019 prévoit des investissements nets pour CHF 9.963 mios. Avec une marge d'autofinancement de CHF 4.777 mios, le budget présente une insuffisance de financement de CHF 5.186 mios. La Commune devra donc recourir à l'emprunt pour couvrir ses investissements.

Remarques :

CHF 5.8 mios d'investissements concernent la construction des nouveaux locaux des TP (CHF 2.0 mios) et du parking St-Germain Centre (CHF 3.8 mios). Ces deux postes additionnés mobilisent beaucoup de ressources financières, ils correspondent au 58% des investissements nets proposés pour l'année 2019.

Les principaux investissements pour ces prochaines années sont :

- le local des travaux publics
- le parking de St-Germain Centre
- la route de contournement
- la traversée de Roumaz et de St-Germain
- la réfection de Moréchon 1
- le projet de Moréchon 3 ou la réfection des bâtiments scolaires des villages
- les routes diverses, budgétisées globalement pour les années 2020 à 2022, la répartition se fera lors de l'établissement du budget annuel.

La tendance pour ces prochaines années, des investissements qui sont projetés à hauteur de CHF 10 mios.

Les indicateurs financiers présentent une bonne situation. Seuls le degré d'autofinancement et la capacité d'autofinancement sont jugés respectivement « satisfaisant » et « bien ».

Compte tenu des importants investissements planifiés dans les prochaines années, la Municipalité devra faire face à un besoin de financement accru et devra recourir à l'emprunt. Malgré cela, l'endettement net par habitant sera probablement toujours considéré comme faible (inférieur à CHF 3'000.-- par habitant).

La capacité financière actuelle de la Commune ne l'oblige pas à modifier les variables fiscales.

Le Conseil communal a décidé de soumettre à la décision de l'assemblée primaire le crédit d'engagement complémentaire de CHF 3 mios et l'adaptation du crédit d'engagement global sur la durée, pour le projet de St-Germain Centre. Ce crédit complémentaire permettra à la Commune de financer l'entier de la réalisation du parking.

Le Conseil bourgeoisial a approuvé le budget 2019 de la Bourgeoisie qui présente une insuffisance de financement de CHF 10'165.00 pour des investissements de l'ordre de CHF 50'000.--.

Le Conseil communal a confirmé comme telles les décisions fiscales pour l'année 2019.

- montant de l'impôt personnel	CHF 12.—
- coefficient	1.15
- indexation des revenus imposables	150 %
- montant de la taxe sur les chiens	CHF 130.--

Le Conseil communal a accepté le budget 2019 de la Paroisse présentant un montant à charge de la Commune de CHF 459'600.00.

Le Conseil communal a arrêté comme suit l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire y compris son financement pour la construction du parking dans le cadre du projet St-Germain Centre
3. Approbation engagement de la Commune dans le cadre de la réfection et de l'agrandissement de la résidence du home
4. Présentation du budget 2019, du plan quadriennal 2019-2022 et des décisions fiscales pour la Municipalité
5. Approbation du budget 2019 de la Municipalité
6. Approbation prolongation des zones réservées dans le cadre de la LAT
7. Approbation du plan d'aménagement détaillé – Torrent-Neuf
8. Adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (fusion ESR-SIESA)
9. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2019 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2019 de la Bourgeoisie
4. Agrégation de nouveaux bourgeois
5. Divers

Le Conseil communal a décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée primaire du 10 décembre prochain la prolongation des zones réservées (20 ha, y compris les zones réservées décrétées pour la révision du règlement de construction) pour une durée de trois ans supplémentaires, à compter du 27 janvier 2019. Les zones réservées ont été promulguées par le Conseil communal le 27 janvier 2017.

Le Conseil communal a attribué au bureau technique sd ingénierie la phase II de la vérification parasismique de Moréchon I.

Le Conseil communal a autorisé la société MS Sports à occuper le terrain de football traditionnel ainsi que la cantine et les vestiaires attenants pour organiser du 22 avril (lundi de Pâques) au 26 avril 2019 le Raiffeisen football camps.

Le Conseil communal a décidé que les préavis qui seront donnés par la Commune de Savièse pour les autorisations 2018/2019 d'utilisation de véhicules à chenilles dans la vallée de la Morge seront délivrés aux mêmes conditions que celles appliquées pour l'hiver 2017/2018.

Les requérants seront informés :

- de la décision prise par le Conseil d'Etat de fermer la route cantonale à la captation et que les usagers sont tenus de se conformer à la signalisation mise en place,
- qu'une autorisation exceptionnelle de circuler peut être requise, après une demande dûment motivée, déposée par le requérant au service administratif et juridique du Département de la Mobilité, Territoire et Environnement.